

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1344

9 mai 2016

SOMMAIRE

Apollo 3C S.à r.l.	64510	KEV Germany Nikolaistrasse S.à r.l.	64509
ArcelorMittal Rodange et Schifflange	64512	KEV Germany RETAIL S.à r.l.	64509
CA Holding Luxembourg S.A.	64511	KEV Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l.	64512
Castmetal FWI	64511	Kordielofob Global SubInvestments Luxem- bourg II S.à r.l.	64503
DPDI Holdings S.à r.l.	64484	Lawa	64503
eEquity Feeder S.à r.l.	64492	Madier	64508
Elderflower Infrastructure IV S.à r.l.	64511	Mahalo S.à r.l.	64466
Elderflower Infrastructure VII S.à r.l.	64512	Mattaris S.A.	64510
European PE Administrators S.à.r.l.	64481	Merck Holding S.à r.l.	64504
GLA Invest	64508	Padovani Invest S.A	64493
Global Multimedia Associates SA	64508	Parenass Participations S.à r.l.	64510
Hipoteca XXXIV Lux S.à r.l.	64504	Peiffer Constructions S.à r.l.	64493
Horus Nenuphar S.à r.l.	64504	Pommeroy S.à r.l.	64510
IGT Holding I S.à r.l.	64494	PrivilEdge	64492
KEV Germany Industrieweg S.à r.l.	64509	Provencal Investments S.A.	64493
KEV Germany MIX S.à r.l.	64509		

Mahalo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.724.

In the year two thousand and sixteen, on the seventh day of January,
before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion Mine Finance (Master) Fund I L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at c/o Appleby (Bermuda) Limited, Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 46367 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Alexandre Gobert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal granted on 5 January 2016.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Mahalo S.à r.l., a société a responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B198724, incorporated pursuant to a notarial deed on 14 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 September 2015, number 2474, page 118726 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since.

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Creation of ten (10) classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000) through the issuance of:

- one hundred thousand (100,000) new class A shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class B shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class C shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class D shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class E shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class F shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class G shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class H shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class I shares; and
 - one hundred thousand (100,000) new class J shares,
- all of one Euro (EUR 1) each, against a contribution in kind.

3. Subsequent restatement of the articles of association of the Company (without amending the corporate object of the Company).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) classes of shares as follows:

- class A shares;
- class B shares;
- class C shares;
- class D shares;
- class E shares; class F shares;
- class G shares;
- class H shares;
- class I shares; and
- class J shares.

The rights of the shares will be defined in the restated articles of association as set out hereafter.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500) by the issue of:

- one hundred thousand (100,000) new class A shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class B shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class C shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class D shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class E shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class F shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class G shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class H shares;
 - one hundred thousand (100,000) new class I shares; and
 - one hundred thousand (100,000) new class J shares
- all of one Euro (EUR 1) each.

The one hundred thousand (100,000) new class A shares, one hundred thousand (100,000) new class B shares, one hundred thousand (100,000) new class C shares, one hundred thousand (100,000) new class D shares, one hundred thousand (100,000) new class E shares, one hundred thousand (100,000) new class F shares, one hundred thousand (100,000) new class G shares, one hundred thousand (100,000) new class H shares, one hundred thousand (100,000) new class I shares, and the one hundred thousand (100,000) new class J shares all of one Euro (EUR 1) each, have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, aforementioned, for a total subscription price of three million five hundred thirty-two thousand seven hundred sixty Euro (EUR 3,532,760.-) and fully paid up through a contribution in kind consisting of intercompany receivables.

The total subscription price in the amount of three million five hundred thirty-two thousand seven hundred sixty Euro (EUR 3,532,760.-) consists of one million Euro (EUR 1,000,000) for the share capital and two million five hundred thirty-two thousand seven hundred sixty Euro (EUR 2,532,760.-) for the share premium of the Company.

Proof of subscription and of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company (without amending the corporate object of the Company) which shall henceforth read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Mahalo S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million twenty five thousand Euro (EUR 1,012,500), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) one hundred thousand (100,000) class A shares (the "Class A Shares"), (iii) one hundred thousand (100,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iv) one hundred thousand (100,000) class C shares (the "Class C Shares"), (v) one hundred thousand (100,000) class D shares (the "Class D Shares"), (vi) one hundred thousand (100,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vii) one hundred thousand (100,000) class F shares (the "Class F Shares"), (viii) one hundred thousand (100,000) class G shares (the "Class G Shares"), (ix) one hundred thousand (100,000) class H shares (the "Class H Shares"), (x) one hundred thousand (100,000) class I shares (the "Class I Shares"), and (xi) one hundred thousand (100,000) class J shares (the "Class J Shares"). The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are together referred to as the "Preference Shares" and each a Class, and together with the "Ordinary Shares" referred to as the "Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

6.5 The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 7 January 2016 and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2017 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2019 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2021 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2022 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2024 (the "Class I Period").

The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2025 (the "Class J Period").

6.6 Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period.

6.7 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the articles of association above.

6.8 Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

6.9 The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager or, in case of plurality the board of managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

6.10 For the purposes of these articles of association, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA= Available Amount.

NP= net profits (including carried forward profits).

P= any freely distributable reserves.

CR= the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L= losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the articles of association.

OD= any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the articles of association.

PE= Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- “Available Liquidities” shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (Hi) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- “Cancellation Amount” shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- “Class Period” shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- “Profit Entitlement” shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

6.11 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“causes légitimes”).

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and, in case several classes of managers have been appointed, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Should several classes of managers exist, the minutes shall be signed by a class A and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or by a class A and a class B manager should several classes of managers exist.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers and by the joint signatures of a class A and a class B manager should several classes of managers exist, or (ii) by the joint

signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

(i) the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 11% of the nominal value of the Ordinary Shares;

(ii) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 1% of the nominal value of the Class A Shares;

(iii) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 2% of the nominal value of the Class B Shares;

(iv) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 3% of the nominal value of the Class C Shares;

(v) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 4% of the nominal value of the Class D Shares;

(vi) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 5% of the nominal value of the Class E Shares;

(vii) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 6% of the nominal value of the Class F Shares;

(viii) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 7% of the nominal value of the Class G Shares;

(ix) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 8% of the nominal value of the Class H Shares;

(x) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 9% of the nominal value of the Class I Shares;

(xi) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 10% of the nominal value of the Class J Shares;

the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of shareholders.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euro.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le septième jour du mois janvier,
par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion Mine (Master) Fund I L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au c/o Butterfield Fulcrum Group (Bermuda) Limited, 26 Burnaby Street, Hamilton HM11 Bermuda, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 46367, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 janvier 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique est l'associé unique de Mahalo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B198724, constituée selon un acte notarié le 14 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 septembre 2015, numéro 2474, page 118726 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1. Création de dix (10) catégories de parts sociales: parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J.
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million euro (EUR 1.000.000) par l'émission de:
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie A;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie B;

- cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie C;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie D;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie E;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie F;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie G;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie H;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie I; et
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie J,
- d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Refonte subséquente des statuts de la Société (sans modification de l'objet social de la Société).

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) catégories de parts sociales:

- parts sociales de catégorie A
- parts sociales de catégorie B
- parts sociales de catégorie C
- parts sociales de catégorie D
- parts sociales de catégorie E
- parts sociales de catégorie F
- parts sociales de catégorie G
- parts sociales de catégorie H
- parts sociales de catégorie I; et
- parts sociales de catégorie J.

Les droits attachés aux parts sociales seront définis dans les statuts refondus de la Société tel que présentés ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million euro (EUR 1.000.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) jusqu'à un million douze mille cinq cents euro (EUR 1.012.500) par l'émission de:

- cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie A;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie B;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie C;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie D;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie E;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie F;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie G;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie H;
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie I; et
 - cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie J.
- d'un (EUR 1) chacune, en contrepartie d'un apport en nature.

Les cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, d'un euro (EUR 1) chacune, ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique, susmentionné, pour un prix de souscription total de trois millions cinq cent trente-deux mille sept cent soixante euro (EUR 3.532.760,-) et intégralement payées par un apport en nature consistant d'une créance sous des prêts intragroupes.

Le prix de souscription total d'un montant de trois millions cinq cent trente-deux mille sept cent soixante euro (EUR 3.532.760,-) est alloué pour un million d'euro (EUR 1.000.000) au capital social et pour deux millions cinq cent trente-deux mille sept cent soixante euro (EUR 2.532.760,-) à la prime d'émission de la Société.

La preuve de la souscription et de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

Troisième résolution:

A la suite des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide d'effectuer une refonte des statuts de la Société (sans modification de l'objet social de la Société) qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Mahalo S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents euros (EUR 1.012.500), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (iii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iv) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (v) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (vi) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (viii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (ix) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (x) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (xi) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»). Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J ensemble les «Parts Sociales Préférentielles» et chacune une «Catégorie», et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Une réduction du capital social à travers le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles peut uniquement avoir lieu endéans les Périodes de Catégorie respective.

6.5 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant à la date de l'acte notarié du 7 janvier 2016 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Catégorie A»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour après la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Catégorie B»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour après la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Catégorie C»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour après la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Catégorie D»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour après la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Catégorie E»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour après la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Catégorie F»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour après la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Catégorie G»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour après la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la «Période de Catégorie H»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour après la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2024 (la «Période de Catégorie I»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J est la période commençant le jour après la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2025 (la «Période de Catégorie I»).

6.6 Si une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Catégorie pertinente, le rachat et l'annulation de cette/ces catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peuvent être faits pendant une nouvelle période (la «Période Nouvelle») qui commencera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, à la date suivant la fin de la Nouvelle Période d'une autre catégorie précédente) et se terminera au plus tard un an suivant la date de début de cette Période Nouvelle. La première Période Nouvelle commencera le jour suivant la Période de Catégorie J.

6.7 Afin d'éviter tout doute, au cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles auraient lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, de sa Période Nouvelle), la Période de Catégorie suivante (ou les cas échéant, la Période Nouvelle) débutera le jour suivant le rachat et l'annulation d'une telle catégorie de Parts Sociales Préférentielles et continuera jusqu'au jour défini initialement dans les statuts ci-dessus.

6.8 Suite au rachat et à l'annulation de toutes la/les catégorie(s) pertinentes, le Montant d'Annulation sera exigible et payable par la Société aux associés au pro-rata de leur détention dans cette/ces catégorie(s). Afin d'éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

6.9 Le Montant d'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus à retenir sera déterminé par le gérant unique, ou, dans le cas de plusieurs gérants, par le conseil de gérance en sa discrétion raisonnable et suivant l'intérêt social de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique, ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables en totalité ou en partie.

6.10 Dans les présents statuts, les termes suivants en majuscule auront les significations suivantes:

- «Montant Disponible» désigne le montant total du bénéfice net de la Société (y inclus le bénéfice reporté) (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, (ii) le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie des Parts Préférentielles concernée à annuler, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) positive, (ii) toute somme à porter en réserves suivant les conditions de la Loi ou des présents statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage) et (iii) tout dividende auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires suivant les présents statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice, de sorte que:

$$MD = (BN + B+RC) - (P + RL + DO+DB).$$

Où:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté).

B = toute réserve librement distribuable.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie de Parts Sociales Préférentielles à annuler.

P = toute perte (y compris les pertes reportées) positives.

RL = toute somme à porter en réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts.

DO = tout dividende auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires suivant les présents statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Le Montant Disponible doit figurer dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie respective et doit être apprécié par le gérant unique, ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance de bonne foi et en préservant la capacité de la Société de continuer son activité.

- «Liquidités Disponibles» désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les espèces en dépôt à terme avec une maturité excédant six (6) mois), (ii) tout instrument du marché monétaire facilement négociable, obligations et emprunts et toute créance qui selon l'opinion du conseil de gérance sera payée à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société payable dans moins de six (6) mois déterminée sur base des Comptes Intérimaires correspondant à la Période de Catégorie pertinente (ou à la Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif comme des parts sociales, actions ou valeurs mobilières détenues par la Société.

- «Montant d'Annulation» désigne tout montant n'excédant pas le Montant Disponible se rapportant à la Période de Catégorie pertinente (ou à la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que ce Montant d'Annulation ne peut être supérieur que les Liquidités Disponibles se rapportant à la Période de Catégorie pertinente (ou à la Nouvelle Période).

- «Période de Catégorie» désigne chacune des Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I et Période de Catégorie J.

- «Comptes intérimaires» désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

- «Date des Comptes Intérimaires» désigne la date n'étant pas antérieure à trente (30) jours mais pas supérieure à dix (10) jours de la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie des Parts Sociales Préférentielles pertinente.

- «Droit au Bénéfice» signifie les dividendes préférentiels de Parts Sociales Préférentielles.

6.11 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si plusieurs classes de gérants ont été nommées, les procès-verbaux seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%>) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de déclaration de dividende, le dividende sera réparti et payé dans l'ordre suivant:

(i) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende à hauteur de 11 % de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

(ii) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A ont droit à un dividende à hauteur de 1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;

(iii) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B ont droit à un dividende à hauteur de 2% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

(iv) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C ont droit à un dividende à hauteur de 3% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

(v) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D ont droit à un dividende à hauteur de 4% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D;

(vi) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E ont droit à un dividende à hauteur de 5% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

(vii) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F ont droit à un dividende à hauteur de 6% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

(viii) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G ont droit à un dividende à hauteur de 7% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

(ix) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H ont droit à un dividende à hauteur de 8% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

(x) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie I ont droit à un dividende à hauteur de 9% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

(xi) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie J ont droit à un dividende à hauteur de 10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J;

le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles suivant une décision prise par l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 janvier 2016. Relation: EAC/2016/628. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016062405/836.

(160023625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

European PE Administrators S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.083.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of European PE Administrators S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S Luxembourg) under number B 193.083 (the Company). The Company was incorporated on December 17th, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 22nd, 2015, number 178. The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S Luxembourg) under number B 159.334 (the Sole Shareholder),

here represented Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 3rd, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) per share to twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) by way of the issue of one (1) share having a nominal value of one euro (EUR 1), with such share having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by the incorporation of the reserve account number 115 of the Company, called "apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" to the share capital of the Company.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

That the Sole Shareholder then has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) per share to twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) by way of the issue of one (1) share having a nominal value of one euro (EUR 1), with such share having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to one (1) share of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1), and fully pays up such share by the incorporation of the reserve account number 115 in an aggregate amount of one million one hundred and forty thousand euro (EUR 1,140,000) (the Contribution), of which:

- (i) an amount of one euro (EUR 1) will be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of one million one hundred and thirty-nine thousand and nine hundred and ninety-nine euro (EUR 1,139,999) will be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the Contribution is evidenced by (i) an interim balance sheet of the Company dated November 30th, 2015 and (ii) a certificate issued on December 4th, 2015 by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the reserve account number 115 of the Company amounts to one million one hundred and forty thousand euro (EUR 1,140,000);
- based on generally accepted accounting principles, the value of the reserve account number 115 is at least of one million one hundred and forty thousand euro (EUR 1,140,000);
- the reserve account number 115 contributed by the Sole Shareholder to the Company is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value.

The proof of the existence and of the value of the above Contribution has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Shares”). In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de European PE Administrators S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 193.083 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2014 suivant un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 178 du 22 janvier 2015 178. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 159.334 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 3 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), cette part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par incorporation du compte de réserve numéro 115 existant dans la Société, appelé «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» au capital social de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par part sociale à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), cette part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscriptions - Libérations

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-avant, déclare par la présente qu'il souscrit à une (1) part sociale de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et libère intégralement cette part sociale par incorporation du compte de réserve numéro 115 d'un montant total d'un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000) (la Contribution), dont:

- (i) un montant d'un euro (EUR 1) sera alloué au compte du capital social nominal de la Société; et
- (ii) un montant d'un million cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.139.999) sera alloué au compte de réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de la Contribution est documentée par (i) un bilan intérimaire de la Société daté du 30 novembre 2015 et (ii) un certificat émis à la date du 4 décembre 2015 par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- le compte de réserve numéro 115 de la Société s'élève à un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000);
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, le compte de réserve numéro 115 s'élève au moins à un million cent quarante mille euros (EUR 1.140.000);
- le compte de réserve numéro 115 contribue par l'Associé Unique à la Société n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit qui pourrait limiter sa cessibilité ou réduire sa valeur.

La preuve de l'existence et de la valeur de la Contribution ont été donnée au notaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) divisé en douze mille cinq cent un (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales). Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales à un moment donné et «Associé» sera interprété de la même façon.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille sept cents euros (EUR 2.700).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Maissin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28897. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066673/185.

(160029003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

DPDI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 203.815.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the third of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Appeared:

Mr. Christophe VASSEUR, manager born on 2 December 1967 in Sarreguemines (France), having his address at 21, rue d'Hauteville, F-75010 Paris (France),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, notary clerk, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to establish.

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the company name “DPDI Holdings S.à r.l.,” (the “Company”) which will be governed by the present Articles of Incorporation as well as by the respective laws of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Managers (Conseil de Gérance) or the sole Manager (Gérant), as the case may be, is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2 In the event that the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, should determine that political, economic or social events of an exceptional nature will occur or are imminent that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

2.3 The Company may maintain subsidiaries and branches both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company’s object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other European, North American, Latin American, Asian, Japanese or other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

3.2 The Company can, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

3.3 The Company can also create, acquire, develop, sell, exchange or take an interest in any other manner in all patents, trademarks and any other intangible and intellectual property rights, without limitation, as well as in any other rights attaching or connected thereto.

3.4 The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

3.5 The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

3.6 The Company can carry out all industrial, commercial, financial, movable property or real estate transactions directly or indirectly associated with, in whole or in part, the foregoing sectors without however engaging in a regulated activity.

3.7 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

6. Form of the Shares. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

7. Modification of Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8. Transferability. Between shareholders the shares are freely transferable. The transfer of shares to such persons who are not shareholders requires the approval of shareholders who represent at least three quarters of the share capital, given in a general meeting of shareholders. Transfers become legally effective towards the Company and third parties after having been delivered to the Company according to Article 1690 of the Civil Code (Code civil) or after having been accepted by the Company by virtue of a notarial deed or private deed. In case of a transfer by cause of death, Article 189 of the Law of 1915 on commercial companies applies with the proviso that the transfer to successors who have a right to the legal portion and the transfer to the surviving spouse also require the approval of shareholders who represent at least three quarters of the share capital.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

Chapter III. - Board of Managers (Gérants), Meetings, General Powers, Delegation of Powers, Representation

9. Board of Managers.

9.1 The Company is managed by one or several Managers. If more than one Manager is appointed, they shall constitute a Board of Managers, composed of Category A Manager(s) and Category B Manager(s), and they shall elect a Chairman. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. Managers need not be shareholders.

9.2 The number of Managers is fixed and the members of the Board are appointed, revoked and replaced by a resolution adopted by shareholders owning more than half of the share capital. In the aforementioned resolution the shareholders fix the power inherent in the Managers' mandates as well as their duration. If no duration is given, their appointment is undetermined in time. The Managers may be re-elected; they may also be dismissed at any time and without cause or indemnity (ad nutum) by the shareholders with the aforementioned majority of votes.

9.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

9.4 The Managers do not assume, by reason of their position, any liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and therefore merely responsible for the execution of their mandate.

10. Meetings of the Board of Managers.

10.1 The Board of Managers can validly meet and take decisions only if the majority of Managers is present or represented at a meeting and take part in the vote, subject to Article 10.5. All decisions by the Board of Managers require the affirmative vote of one Category A Manager and one Category B Manager, if more than one Manager is appointed. In the event of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.2 Board Meetings are convened at least five (5) working days before the meeting by one of the Managers by a convening notice stating the agenda and comprising copies of any relevant papers to be discussed, unless a shorter term is necessary in the Company's interest. If all Managers are present or represented and if the Managers not present or represented at the meeting have also waived the aforementioned notice, the Board may decide without previous convening notice.

10.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology, in which case such Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.5 Circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all Managers in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings, duly convened.

10.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman of the Board or any Manager present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

11. General Powers of the Board of Managers. The Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be.

12. Delegation of Powers.

12.1 The Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Managers, or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Managers may also confer special powers and special mandates to any person, who need not be Manager, appoint and dismiss all officers and employees and fix their compensation.

13. Representation of the Company. The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole Manager, if there is a single Manager, or by the joint signature of one (1) Category A Manager and one Category B Manager, if there is more than one Manager, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.2 In the event that the Company has one sole shareholder, such shareholder will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

14.3 The Board of Managers may convene a general meeting by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

14.4 Unless otherwise provided by law or by these Articles, all decisions by the general meeting of shareholders shall be taken by a simple majority of the votes representing at least fifty per cent (50%) of the company's capital. If such figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter which shall state the date, agenda and resolutions taken at the first meeting. At this second meeting, decisions shall be adopted by a majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.5 Resolutions to modify the Articles of Incorporation of the Company may be adopted only by the majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

14.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

14.7 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

15. Written Resolutions. In accordance with Article 193 of the Law of 1915, if there are twenty-five shareholders or fewer, in lieu of a meeting, each shareholder may receive a notice with the precise wording of the text of any resolutions or decisions to be adopted at least fifteen (15) days in advance, and give his/its vote in writing (Written Resolutions) within the time period prescribed in the notice. Such approval may be evidenced in a single or in several separate documents, which shall be lodged at the Company's registered seat. These Written Resolutions shall have the same effect as resolutions taken at duly-convened general meetings of shareholders.

16. Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may be represented by virtue of a written proxy. The proxy holder need not be a shareholder or Manager.

Chapter V. - Business Year, Distribution of Profits

17. Business Year.

17.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

17.2 Each year, the Managers establish and prepare an annual account in the form of a financial statement including profits and losses.

18. Distribution of Profits.

18.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

18.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

18.3 The Board of Managers or the sole Manager may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

19. Dissolution, Liquidation.

19.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

19.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory Provisions

By way of exception to Article 17.1 of these Articles, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2016.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party, Mr. Christophe VASSEUR, prenamed, declared to subscribe all the twelve thousand five hundred (12,500) shares and to fully pay them in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The notary has estimated the costs, expenses, fees and charges, in any form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand four hundred Euro (EUR1,400.-).

First Resolutions of the Shareholders

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 7B, Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg.
2. The following person has been elected as Sole Manager for an indefinite period:

M Christophe VASSEUR, manager, born on 2 December 1967 in Sarreguemines (France), having his address at 21, rue d'Hauteville, F-75010 Paris (France).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christophe VASSEUR, entrepreneur, né le 2 décembre 1967 à Sarreguemines (France), résidant au 21, rue d'Hauteville, F-75010 Paris, France,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant en tant qu'unique associé de la Société, a requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DPDI Holdings S.à r.l." (la «Société») régie par les présents statuts («Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil de Gérance où le Gérant unique, en cas de nomination d'un seul Gérant, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des associés délibérant dans la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Si le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

2.3 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie et au Japon ou ailleurs ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

3.2 La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3. La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

3.4 La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5 La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.6 La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, de manière directe ou indirecte, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

3.7 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

6. **Nature des parts sociales.** Les parts sociales peuvent être créées en certificats indiquant une ou plusieurs parts sociales, déterminé par l'associé.

7. **Modification du Capital.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

8. **Négociabilité.** Entre associés les parts sociales sont librement négociables. La cession des parts sociales inter vivos aux personnes qui n'ont pas la qualité d'associés exige une décision par des associés détenant au moins trois quarts du capital social dans le cadre d'une assemblée générale des associés. Des cessions sont valables et opposables à la Société après leur livraison à la Société selon l'Article 1690 du code civil ou ayant été acceptées par la Société en vertu d'un acte notarial ou acte sous seing privé. Dans la mesure d'un transfert suite au décès de l'un des associés, l'Article 189 de la loi du 15 août 1915 s'applique, sous réserve que le transfert aux successeurs et aux époux survivants requiert également une

décision par les associés détenant au moins trois quarts du capital social. Dans le cas où il n'y a qu'un associé unique, les parts sociales de la Société sont librement négociables.

Titre III. - Conseil de Gérance, Réunions, Pouvoirs, Délégation de Pouvoirs, Représentation

9. Gérants et Conseil de Gérance.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B, et nommeront un Président. Le premier Président peut être élu par la première assemblée générale des associés. Un Gérant n'a pas besoin d'être associé.

9.2 Le nombre de Gérants est fixé et les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par des résolutions adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Dans ces résolutions les associés déterminent les pouvoirs des Gérants ainsi que la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est fixée, la durée de leur mandat est indéterminée. Les Gérants sont rééligibles; ils peuvent également être révoqués à tout moment et sans raison ni indemnité (ad nutum) par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

9.3 En cas de vacance du poste d'un Gérant nommé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Gérants restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés portant ratification du remplacement effectué.

9.4 Le ou les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont uniquement des agents autorisés et donc responsables uniquement de la réalisation de leur mandat.

10. Réunions du Conseil de Gérance.

10.1. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée sous réserve de l'article 10.5. Toute décision du Conseil de Gérance est prise par la vote d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B, si plusieurs Gérants sont nommés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.2 Le Conseil de Gérance se réunit au moins cinq (5) jours au préalable sur convocation par l'un des associés mentionnant l'ordre du jour ainsi que les documents à statuer, sauf si un terme plus court est dans l'intérêt de la Société. Lorsque tous les associés sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Gérant peut également désigner par téléphone un autre Gérant pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Gérants utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué.

10.6 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le Président ou un autre membre du Conseil de Gérance. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

11. Pouvoirs généraux du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes de gérance et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du Gérant unique.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Gérant ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un Gérant unique, s'il y a un seul Gérant, ou par les signatures conjointes d'un Gérant de catégorie A ensemble avec un Gérant de catégorie B, ou par la signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés.

14.1 L'assemblée générale représente tous les associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.2 Lorsque la Société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par le Gérant respectivement le Conseil de Gérance par voie de lettres recommandées envoyées à chaque associé nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles le soient par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soient la portion du capital représenté.

14.5 Les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

14.7 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.

15. Résolutions Ecrites. Si le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, chaque associé pourra recevoir une notice au moins quinze (15) jours au préalable avec le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulant le lieu de la tenue de la réunion et émettra son vote par écrit dans le délai prescrit par la notice. Ces résolutions peuvent être prises dans un document ou plusieurs documents et doivent être tenues au siège social de la Société et devraient avoir le même effet que les résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des associés.

16. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un associé peut se faire représenter à toute assemblée générale des associés par une autre personne désignée par écrit. Le mandataire n'a besoin d'être ni un associé ni un Gérant.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

17. Année sociale.

17.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil de Gérance établit chaque année sociale le bilan et le compte de profits et pertes.

18. Répartition des bénéfices.

18.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

18.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

18.3 Le Conseil de Gérance ou le Gérant unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

19. Dissolution, Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

19.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés.

Titre VII. - Loi Applicable

20. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 17.1 des présents Statuts, la première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié Monsieur Christophe VASSEUR, a déclaré de souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et de les intégralement libérées par des versements en

numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolution de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 7B, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
2. Est appelé aux fonctions de Gérant Unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe VASSEUR, entrepreneur, né le 2 décembre 1967 à Sarreguemines (France), résidant au 21, rue d'Hauteville, 75010 Paris (France).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré mentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 février 2016. 2LAC/2016/2825. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065161/421.

(160027344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

eEquity Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.505,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 181.073.

Le prénom de gérant de catégorie B a été publié avec une erreur. L'orthographe correcte du prénom de gérant de catégorie B est "Patrik".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071343/11.

(160035577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

PrivilEdge, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 181.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 25 Février 2016

En date du 25 février 2016, l'assemblée générale annuelle a décidé:

- d'accepter la nomination de Monsieur Stéphane Monier, ayant comme adresse professionnelle 11, rue de la Corraterie, CH-1204 Genève, SUISSE, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2017.

- d'accepter la nomination de Monsieur Christophe Utelli, ayant comme adresse professionnelle 16-22, rue de la Corraterie, CH-1204 Genève, SUISSE, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2017.

- de renouveler les mandats de Monsieur Yvar Mentha (Président), Monsieur Jean-Claude Ramel, Monsieur Mark Edmonds et Monsieur Mariusz Baranowski en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2017.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2017.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016071815/22.

(160035422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Provençal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.230.

Extrait des résolutions adoptées en date du 19 février 2015 lors de la réunion du conseil d'administration de la société PROVENÇAL INVESTMENTS S.A.

- M. Alexandre TASKIRAN a démissionné de ses fonctions avec effet au 23 décembre 2015.

- Mme Joanna DROZD, employée privée, née à Opole (Pologne), le 16 juin 1980, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et jusqu'au 10 juillet 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROVENÇAL INVESTMENTS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016071817/16.

(160035639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Padovani Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 190.508.

Extrait du procès-verbal du 02/02/2016 à 10 H

Selon le procès-verbal des résolutions prises par l'administrateur unique de la société PADOVANI INVEST SA en date du 02/02/2016, il a été décidé le point suivant:

1. Décision de nommer comme dépositaire en vertu de l'article premier de la loi du 28 Juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification, la Fiduciaire GL SARL, inscrite au registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 123 133, avec siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02/02/2016.

Mr Gérard KADOUCH

Administrateur Unique

Référence de publication: 2016071824/20.

(160035652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Peiffer Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.611.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2016

Le point n° 1. est abordé:

A l'unanimité, le transfert du siège social à l'adresse suivante: Rue de la Poste 34 bte D15 à L-8824 PERLE est accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 15 minutes.

PEIFFER Christian
Le Gérant

Référence de publication: 2016071829/13.

(160035092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

IGT Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 202.401.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED:

EQT VII Limited, a private limited company organized under the laws of Scotland, having its registered address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ and registered with the Registrar of Companies (Scotland) under number SC493105, acting in its capacity as general partner of EQT VII (General Partner) LP, a limited partnership organized under the laws of Scotland, having its registered address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ and registered with the Registrar of Companies (Scotland) under number SL019045, acting in its capacity as general partner of EQT VII (No.1) Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered address at 15 Golden Square, London, W1F 9JG and registered with the Registrar of Companies (England and Wales) under number LP016389,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 30 December 2015.

EQT VII Limited, a private limited company organized under the laws of Scotland, having its registered address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ and registered with the Registrar of Companies (Scotland) under number SC493105, acting in its capacity as general partner of EQT VII (General Partner) LP, a limited partnership organized under the laws of Scotland, having its registered address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ and registered with the Registrar of Companies (Scotland) under number SL019045, acting in its capacity as general partner of EQT VII (No.2) Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered address at 15 Golden Square, London, W1F 9JG and registered with the Registrar of Companies (England and Wales) under number LP016390,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 30 December 2015.

Which power of attorneys shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That “EQT VII (No.1) Limited Partnership” and “EQT VII (No.2) Limited Partnership” represented by EQT VII Limited are the shareholders of IGT Holding I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 202.401, incorporated by a deed of the undersigned notary on 2 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

2) That the share capital of the Company is fixed at one hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK 120,000) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholders, representing the entire corporate capital of the Company have decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to create one new class of ordinary shares of the Company, each ordinary share having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) and to convert the existing one hundred and twenty thousand (120,000) shares into one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares.

Second resolution

The shareholders resolve to create nine (9) classes of preference shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H and I shares, each share having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1).

The shareholders decide that the articles of association shall be amended as per the following resolutions to determine the financial rights attached to each of the classes of shares and their conditions of repurchase and cancellation.

Third resolution

The shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million eighty thousand Swedish Kronor (SEK 1,080,000), to raise it from its present amount of one hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK 120,000) to one million two hundred thousand Swedish Kronor (SEK 1,200,000) by the creation and the issue of:

- one hundred and twenty thousand (120,000) class A shares;
- one hundred and twenty thousand (120,000) class B shares;
- one hundred and twenty thousand (120,000) class C shares;
- one hundred and twenty thousand (120,000) class D shares;
- one hundred and twenty thousand (120,000) class E shares;
- one hundred and twenty thousand (120,000) class F shares;
- one hundred and twenty thousand (120,000) class G shares;
- one hundred and twenty thousand (120,000) class H shares; and
- one hundred and twenty thousand (120,000) class I shares;

having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each, being one million eighty thousand (1,080,000) new shares in total.

Subscription and paying up

The one million eighty thousand (1,080,000) new shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each together with an aggregate share premium of three hundred and ninety-six million nine hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK 396,920,000) have been entirely subscribed and fully paid up by EQT VII Limited, acting in its capacity as general partner of EQT VII (No.1) Limited Partnership and EQT VII (No.2) Limited Partnership prenamed, as follows:

1. EQT VII (No.1) Limited Partnership

- seventy-five thousand nine hundred and sixty (75,960) class A shares;
- seventy-five thousand nine hundred and sixty (75,960) class B shares;
- seventy-five thousand nine hundred and sixty (75,960) class C shares;
- seventy-five thousand nine hundred and sixty (75,960) class D shares;
- seventy-five thousand nine hundred and sixty (75,960) class E shares;
- seventy-five thousand nine hundred and sixty (75,960) class F shares;
- seventy-five thousand nine hundred and sixty (75,960) class G shares;
- seventy-five thousand nine hundred and sixty (75,960) class H shares;
- seventy-five thousand nine hundred and sixty (75,960) class I shares;

together with an aggregate share premium in the amount of two hundred and fifty-one million two hundred and fifty thousand three hundred and sixty Swedish Kronor (SEK 251,250,360),

such new shares and share premium attached to such new shares are paid up by way of a contribution in kind consisting of two (2) claims respectively in the amount of one hundred and eighty-three million five hundred and seventy thousand Swedish Kronor (SEK 183,570,000) and sixty-eight million three hundred and sixty-four thousand Swedish Kronor (SEK 68,364,000) for an aggregate amount of two hundred and fifty-one million nine hundred and thirty-four thousand Swedish Kronor (SEK 251,934,000) held by EQT VII (No.1) Limited Partnership against IGT Holding III AB, a limited liability company incorporated under the laws of Sweden with company registration number 559033-9742 ("IGT Holding III AB") (the "First Contribution in kind").

2. EQT VII (No.2) Limited Partnership

- forty-four thousand forty (44,040) class A shares;
- forty-four thousand forty (44,040) class B shares;
- forty-four thousand forty (44,040) class C shares;
- forty-four thousand forty (44,040) class D shares;
- forty-four thousand forty (44,040) class E shares;
- forty-four thousand forty (44,040) class F shares;
- forty-four thousand forty (44,040) class G shares;
- forty-four thousand forty (44,040) class H shares;
- forty-four thousand forty (44,040) class I shares;

together with an aggregate share premium in the amount of one hundred and forty-five million six hundred and sixty-nine thousand six hundred and forty Swedish Kronor (SEK 145,669,640),

such new shares and share premium attached to such new shares are paid up by way of a contribution in kind consisting of two (2) claims respectively in the amount of one hundred six million four hundred and thirty thousand Swedish Kronor

(SEK 106,430,000) and thirty-nine million six hundred and thirty-six thousand Swedish Kronor (SEK 39,636,000) for an aggregate amount of one hundred and forty-six million sixty-six thousand Swedish Kronor (SEK 146,066,000) held by EQT VII (No.2) Limited Partnership against IGT Holding III AB (the “Second Contribution in kind”).

Proof of the existence and value of the First Contribution in kind and Second Contribution in kind in the aggregate amount of three hundred and ninety-eight million Swedish Kronor (SEK 398,000,000) has been given by delivery of a board of managers’ declaration of value. The declaration of value shall be signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders resolve to amend articles 6.1. and 6.2. of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one million two hundred thousand Swedish Kronor (SEK 1,200,000) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each, fully paid up, divided into:

- (i) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) class A shares (the “Class A Shares”);
- (iii) one hundred and twenty thousand (120,000) class B shares (the “Class B Shares”);
- (iv) one hundred and twenty thousand (120,000) class C shares (the “Class C Shares”);
- (v) one hundred and twenty thousand (120,000) class D shares (the “Class D Shares”);
- (vi) one hundred and twenty thousand (120,000) class E shares (the “Class E Shares”);
- (vii) one hundred and twenty thousand (120,000) class F shares (the “Class F Shares”);
- (viii) one hundred and twenty thousand (120,000) class G shares (the “Class G Shares”);
- (ix) one hundred and twenty thousand (120,000) class H shares (the “Class H Shares”); and
- (x) one hundred and twenty thousand (120,000) class I shares (the “Class I Shares”).

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class I Shares are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the “Shares” and “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually a “Shareholder”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of Preference Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Preference Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Preference Shares such cancellations and repurchases of Preference Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I).

In the event of a reduction of capital through the repurchase and the cancellation of a class of Preference Shares (in the order provided for in the paragraph above), such class of Preference Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount (the “Total Cancellation Amount”) as approved by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Preference Shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per Share (the “Cancellation Value Per Share”) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of Preference Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of Preference Shares.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes of the Preference Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Preference Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried

forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount NP= net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

For the purposes of these Articles, “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

For the purposes of these Articles, “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up an issue premium account, into which any issue premium paid on any Share is transferred. Any amount paid by any Shareholder on a issue premium account created exclusively for the Ordinary Shares or the Preference Shares shall remain attached to the Ordinary Shares or such Preference Shares and to which respectively the holders Ordinary Shares or the holders of such Preference Shares shall only be entitled to. The amount of the issue premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve or other reserves.”

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend article 12 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 12. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends in compliance with article 16 of the Articles on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.”

Sixth resolution

The shareholders resolve to amend article 16 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 16. Profits - Reserves.**

6.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

6.2. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

6.3. After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s) in compliance with this Article 16.

6.4. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares, and then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Preference Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Preference Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).”

Seventh resolution

The shareholders resolve to amend article 17.4 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **17.4.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 16 hereof.”

Eighth resolution

The shareholders decide that out of the share premium attached to the Preference Shares in the amount of three hundred and ninety-six million nine hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK 396,920,000) one hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK 120,000) will be allocated to the legal reserve of the Company. The share premium attached to the Preference Shares will be equal to three hundred and ninety-six million eight hundred thousand Swedish Kronor (SEK 396,800,000).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trente et un décembre,

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

ONT COMPARU:

EQT VII Limited, une société à responsabilité limitée (private limited company) constituée selon les lois d’Ecosse, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse et immatriculée auprès du Registrar of Companies (Scotland) sous le numéro SC493105, agissant en sa qualité d’associé commandité (general partner) de EQT VII (General Partner) LP, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d’Ecosse, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse et immatriculée auprès du Registrar of Companies (Scotland) sous le numéro SL019045, agissant en sa qualité d’associé commandité (general partner) de EQT VII (No.1) Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d’Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 15 Golden Square, W1F 9JG, Londres et immatriculée auprès du Registrar of Companies (England and Wales) sous le numéro LP016389,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d’une procuration donnée le 30 décembre 2015.

EQT VII Limited, une société à responsabilité limitée (private limited company) constituée selon les lois d’Ecosse, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse et immatriculée auprès du Registrar of Companies (Scotland) sous le numéro SC493105, agissant en sa qualité d’associé commandité (general partner) de EQT VII (General Partner) LP, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d’Ecosse, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse et immatriculée auprès du Registrar of Companies (Scotland) sous le numéro SL019045, agissant en sa qualité d’associé commandité (general partner) de EQT VII (No.2) Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d’Angleterre et

du Pays de Galles, ayant son siège social au 15 Golden Square, W1F 9JG, Londres et immatriculée auprès du Registrar of Companies (England and Wales) sous le numéro LP016390,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée le 30 décembre 2015.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles déclarent et demandent au notaire d'acter:

1) Que "EQT VII (No.1) Limited Partnership" et "EQT VII (No.2) Limited Partnership" représentées par EQT VII Limited sont les associés de IGT Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.401, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille couronnes suédoises (120.000 SEK) divisé en cent vingt mille (120.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (1 SEK) chacune.

3) Après ce qui a été exposé, les associés nommés ci-dessus, représentant la totalité du capital social, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer une nouvelle catégorie de parts sociales ordinaires de la Société chacune des actions ordinaires ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (1 SEK) et de convertir les cent vingt mille (120.000) parts sociales existantes en cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

Les associés décident de créer neuf (9) catégories de parts sociales préférentielles de la Société, lesquelles seront désignées comme les parts sociales de catégories A, B, C, D, E, F, G, H et I, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (1 SEK).

Les associés décident que les statuts seront modifiés selon les résolutions suivantes afin de déterminer les droits financiers propres à chaque catégorie de parts sociales ainsi que leurs conditions de rachat et d'annulation.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre-vingt mille couronnes suédoises (1.080.000 SEK), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille couronnes suédoises (120.000 SEK) à un million deux cent mille couronnes suédoises (1.200.000 SEK) par la création et l'émission de:

- cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie A;
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie B;
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie C;
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie D;
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie E;
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie F;
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie G;
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie H; et
- cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie I;

d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (1 SEK) chacune, soit un million quatre-vingt mille (1.080.000) nouvelles parts sociales au total.

Souscription et libération

Les un million quatre-vingt mille (1.080.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (1 SEK) chacune ensemble avec une prime d'émission totale de trois cent quatre-vingt-seize millions neuf cent vingt mille couronnes suédoises (396.920.000 SEK) ont été souscrites et entièrement libérées par EQT VII Limited agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT VII (No.1) Limited Partnership et d'EQT VII (No.2) Limited Partnership, préqualifiées, comme suit:

1. EQT VII (No.1) Limited Partnership

- soixante-quinze mille neuf cent soixante (75.960) parts sociales de catégorie A;
- soixante-quinze mille neuf cent soixante (75.960) parts sociales de catégorie B;
- soixante-quinze mille neuf cent soixante (75.960) parts sociales de catégorie C;
- soixante-quinze mille neuf cent soixante (75.960) parts sociales de catégorie D;
- soixante-quinze mille neuf cent soixante (75.960) parts sociales de catégorie E;
- soixante-quinze mille neuf cent soixante (75.960) parts sociales de catégorie F;

- soixante-quinze mille neuf cent soixante (75.960) parts sociales de catégorie G;
- soixante-quinze mille neuf cent soixante (75.960) parts sociales de catégorie H; et
- soixante-quinze mille neuf cent soixante (75.960) parts sociales de catégorie I;

ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de deux cent cinquante et un millions deux cent cinquante mille trois cent soixante couronnes suédoises (251.253.360 SEK),

ces actions nouvelles et la prime d'émission attachée à ces nouvelles actions sont libérées par un apport en nature consistant en deux (2) créances respectivement d'un montant de cent quatre-vingt-trois millions cinq cent soixante-dix mille couronnes suédoises (183.570.000 SEK) et soixante-huit millions trois cent soixante-quatre mille couronnes suédoises (68.364.000 SEK) pour un montant total de deux cent cinquante et un millions neuf cent trente-quatre mille couronnes suédoises (251.934.000 SEK) détenues par EQT VII (No.1) Limited Partnership à l'encontre de IGT Holding III AB, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit suédois avec un numéro d'enregistrement 559033-9742 («IGT Holding III AB») (le «Premier Apport en nature»).

2. EQT VII (No.2) Limited Partnership

- quarante-quatre mille quarante (44.040) parts sociales de catégorie A;
- quarante-quatre mille quarante (44.040) parts sociales de catégorie B;
- quarante-quatre mille quarante (44.040) parts sociales de catégorie C;
- quarante-quatre mille quarante (44.040) parts sociales de catégorie D;
- quarante-quatre mille quarante (44.040) parts sociales de catégorie E;
- quarante-quatre mille quarante (44.040) parts sociales de catégorie F;
- quarante-quatre mille quarante (44.040) parts sociales de catégorie G;
- quarante-quatre mille quarante (44.040) parts sociales de catégorie H; et
- quarante-quatre mille quarante (44.040) parts sociales de catégorie I;

ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de cent quarante-cinq millions six cent soixante-neuf mille six cent quarante couronnes suédoises (145.669.640 SEK),

ces nouvelles actions et la prime d'émission attachée à ces nouvelles actions sont libérées par un apport en nature consistant en deux (2) créances respectivement d'un montant de cent six millions quatre cent trente mille couronnes suédoises (106.430.000 SEK) et trente-neuf millions six cent trente-six mille couronnes suédoises (39.636.000 SEK) pour un montant total de cent quarante-six millions soixante-six mille couronnes suédoises (146.066.000 SEK) détenues par EQT VII (No.2) Limited Partnership à l'encontre de IGT Holding III AB (le «Second Apport en nature»).

La preuve de l'existence et de la valeur du Premier Apport en nature et du Second Apport en nature d'un montant total de trois cent quatre-vingt-dix-huit millions couronnes suédoises (398.000.000 SEK) a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément par la délivrance d'une déclaration de valeur du conseil de gérance. La déclaration de valeur sera signée et validée par le mandataire et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte, pour être enregistrée avec lui.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier les articles 6.1 et 6.2 des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

«**6.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent mille couronnes suédoises (1.200.000 SEK) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (1 SEK) chacune, entièrement libéré, divisé en:

- (i) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- (ii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (iii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iv) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (v) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (vi) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (viii) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (ix) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); et
- (x) cent vingt mille (120.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»).

Les parts sociales sont uniquement nominatives.

Les Parts Sociales de Catégorie A à I sont désignées comme les «Parts Sociales Préférentielles». Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles sont désignées comme les «Parts Sociales», et «Part Sociale» s'interprète en conséquence.

Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» et individuellement comme un «Associé».

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits sauf si stipulé autrement dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale a droit à un (1) vote lors de toute assemblée générale de(s) Associé(s).

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Le capital de la Société pourra être réduit au moyen de l'annulation de Parts Sociales Préférentielles en ce compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles suite au rachat et à l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales Préférentielles émises dans la (les) catégorie(s) de Parts Sociales concernée(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales Préférentielles, ces rachats et annulations de Parts Sociales Préférentielles ne pourront se faire que dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie I).

En cas de réduction du capital par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles (dans l'ordre tel qu'indiqué dans le paragraphe ci-dessus), cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette catégorie au Montant Disponible (cependant avec la limitation que le montant total de l'annulation (le «Montant Total de l'Annulation») tel qu'approuvé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par Part Sociale (la «Valeur d'Annulation Par Part Sociale») pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant s'appliquer à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetées et annulées par le nombre de Parts Sociales émises dans cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles.

Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale, sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories de Parts Sociales Préférentielles sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Associés, cependant, sous réserve que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Suite au rachat et à l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Dans le cadre de ces Statuts, «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où le(les) Associé(s) aurai(en)t droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) les réserves librement distribuables (incluant pour éviter toute ambiguïté la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetée/annulée mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) les sommes devant être placées dans la (les) réserve(s) conformément aux exigences posées par la Loi ou les Statuts, chaque fois tel que présenté dans les Comptes Intérimaires concernés (et pour éviter toute ambiguïté, sans double comptabilisation) tel que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P + RL)$$

Avec

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

B = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de prime d'émission)

RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être allouées à une (des) réserve(s) selon les exigences posées par la Loi ou les Statuts.

Dans le cadre de ces Statuts, «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires concernée.

Dans le cadre de ces Statuts, «Date Des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie concernée de Parts Sociales Préférentielles.

6.2. En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Tout montant payé par tout Associé sur un compte de prime d'émission créé exclusivement pour les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales Préférentielles restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires ou à ces Parts Sociales Préférentielles concernée et auxquels respectivement seuls les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ou les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles ont droit. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à son/aux Associé(s) ou pour allouer des fonds à la Réserve Légale ou à d'autres réserves.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. Dividendes intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément à l'article 16 des Statuts sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 16. Profits - Réserves.**

6.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux et des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net de la Société, au moins cinq pour cent (5%) devront être, chaque année, alloués à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être exigée dès que et aussi longtemps que la Réserve Légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

16.3. Après allocation à la Réserve Légale, le(s) Associé(s) devra(ont) déterminer comment il sera disposé du bénéfice net restant en allouant la totalité ou une partie du bénéfice net restant à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice financier suivant ou en le distribuant ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou prime d'émission aux Associés ou à l'Associé conformément à cet Article 16.

16.4. Quelle que soit l'année dans laquelle la Société décide de faire des distributions de dividendes à partir des bénéfices nets et de réserves disponibles provenant de bénéfices reportés, incluant toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, et ensuite;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I seront autorisés à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Si la dernière catégorie de Parts Sociales Préférentielles (par ordre alphabétique, initialement les Parts Sociales de Catégorie I) a été rachetée et annulée au moment de la distribution, le solde de la distribution de dividendes sera alloué à la précédente catégorie de Parts Sociales Préférentielles dans l'ordre alphabétique inverse (initialement les Parts Sociales de Catégorie H).»

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 17.4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **17.4.** Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution exposées pour la distribution de dividendes dans l'Article 16.”

Huitième résolution

Les associés décident que de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles d'un montant de trois cent quatre-vingt-seize millions neuf cent vingt mille couronnes suédoises (396.920.000 SEK), cent vingt mille couronnes suédoises (120.000 SEK) seront allouées à la réserve légale de la Société. La prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles sera égale à trois cent quatre-vingt-seize millions huit cent mille couronnes suédoises (396.800.000 SEK).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016071661/513.

(160035076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Kordiefob Global SubInvestments Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 201.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016071685/13.

(160035453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Lawa, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.841.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016071723/16.

(160035279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Merck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.250.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 177.672.

Monsieur Tini Hashagen, gérant de la Société, est désormais enregistré avec une adresse professionnelle située à 177 Skyway Offices, Block A, Office 5, Marina Street, Pietà PTA9042, Malte

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016071749/12.

(160035629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Horus Nenuphar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 192.998.

Suite au Contrat de Cession conclu en date du 19 février 2016 entre les sociétés DARKOS S.à r.l., DRACHOC S.à r.l. et la société KEOP IN S.à r.l., il résulte que:

- la société DARKOS S.à r.l., inscrite au RCS Luxembourg n° B 193.476, a transféré -20- parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune de la société HORUS NENUPHAR S.à r.l. à la société KEOP IN S.à r.l., inscrite au RCS Luxembourg n° B 192.985,

- la société DRACHOC S.à r.l., inscrite au RCS Luxembourg n° B 193.559, a transféré -35- parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune de la société HORUS NENUPHAR S.à r.l. à la société KEOP IN S.à r.l., inscrite au RCS Luxembourg n° B 192.985.

Il est également à noter que le siège social des sociétés KEOP IN S.à r.l., précitée et TIRIS S.à r.l., inscrite au RCS Luxembourg n° B 193.469 se trouve au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORUS NENUPHAR S.À R.L.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2016071642/22.

(160035304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Hipoteca XXXIV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.909,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 199.683.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December before of Maître Jacques Kessler notary public established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Iberian Distressed Assets Fund (S.C.A.) SICAV-SIF, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 185.984 (the "Shareholder 1"); CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I. (the "Shareholder 2"); and CL IV REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3009141, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I. (the "Shareholder 3"; and together with Shareholder 1 and Shareholder 2, the "Shareholders"), represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Hipoteca XXXIV Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199.683 (the "Company").

II.- That all the shares representing the entire share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 78,409 (seventy-eight thousand four hundred nine Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) by the issue of 78,409 (seventy-eight thousand four hundred nine) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium of EUR 209,091 (two hundred nine thousand ninety-one Euro) out of which EUR 28,750 (twenty-eight thousand seven hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

2. New composition of the shareholding of the Company; and

3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 78,409 (seventy-eight thousand four hundred nine Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 90,909 (ninety thousand nine hundred nine Euro) by the issue of 78,409 (seventy-eight thousand four hundred nine) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium of EUR 209,091 (two hundred nine thousand ninety-one Euro) (the "Share Premium"), out of which EUR 28,750 (twenty-eight thousand seven hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, to be fully paid up through a contribution in kind by the Shareholders, consisting of a part of a receivable held by the Shareholders in an global aggregate amount of EUR 287,500 (two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) (the "Contribution").

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Shareholders of the New Shares and Share Premium referred to above through the Contribution.

Shareholder's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the Shareholders who declare to subscribe to the New Shares as follows:

- Shareholder 1: 12,934 (twelve thousand nine hundred thirty-four) shares subject to the payment of a share premium in the aggregate amount of EUR 34,491.65 (thirty-four thousand four hundred ninety-one Euro and sixty-five cents);

- Shareholder 2: 27,500 (twenty-seven thousand four hundred fifty) shares subject to the payment of a share premium in the aggregate amount of EUR 73,332.40 (seventy-three thousand three hundred thirty-two Euro and forty cents); and

- Shareholder 3: 37,975 (thirty-seven thousand nine hundred seventy-five) shares subject to the payment of a share premium in the aggregate amount of EUR 101,266.95 (one hundred one thousand two hundred twenty-six Euro and ninety-five cents).

The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Shareholders through the Contribution.

Valuation

The value of the Contribution amounts to EUR 287,500 (two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30 December 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene the managers of the Company all represented here by Mrs Sofia Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Shareholders hold as follow:

- Shareholder 1: 14,996 (forty thousand nine hundred ninety-six) shares;

- Shareholder 2: 31,884 (thirty-one thousand eight hundred eighty-four) shares; and

- Shareholder 3: 44,029 (forty-four thousand twenty-nine) shares.

The notary acts that all the 90,909 (ninety thousand nine hundred nine) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at 90,909 (ninety thousand nine hundred nine) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de décembre, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire public établi à Pétange Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

Iberian Distressed Assets Fund (S.C.A.) SICAV-SIF, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son siège social sis au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.984 (l'«Associé 1»), CL III REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et existante selon les lois de Anguilla, immatriculée auprès du registre des sociétés de Anguilla (registrar of Companies of Anguilla) sous le numéro 3007379, et ayant son siège social sis à Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I. (l'«Associé 2»), et CL IV REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et existante selon les lois de Anguilla, immatriculée auprès du registre des sociétés de Anguilla (registrar of Companies of Anguilla) sous le numéro 3009141, et ayant son siège social sis au Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I. (l'«Associé 3», ci-après ensemble avec l'Associé 1 et l'Associé 2, les "Associés"), ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de Hipoteca XXXIV Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.683 (la «Société»).

II.- Toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés préalablement.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 78.409 EUR (soixante-dix-huit mille quatre cent neuf Euros), afin de l'augmenter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 90.909 EUR (quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf Euros), par l'émission de 78.409 (soixante-dix-huit mille quatre cent neuf) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 209.091 EUR (deux cent neuf mille quatre-vingt-onze Euros), dont 28.750 EUR (vingt-huit mille sept cent cinquante Euros) seront alloués à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

2. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 78.409 EUR (soixante-dix-huit mille quatre cent neuf Euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 90.909 EUR (quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf Euros), par l'émission de 78.409 (soixante-dix-huit mille quatre cent neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), sujette au paiement d'une

prime d'émission globale de 209.091 EUR (deux cent neuf mille quatre-vingt-onze Euros) (la "Prime d'Emission"), dont 28.750 EUR (vingt-huit mille sept cent cinquante Euros) seront alloués à la réserve légale de la Société, le tout devra être payé entièrement par un apport en nature des Associés, consistant en une partie d'une créance détenue par les Associés d'un montant global de 287.500 EUR (deux cent quatre-vingt mille cinq cents) (l'"Apport").

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par les Associés des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission dont il est fait référence ci-dessus par voie de l'Apport.

Intervention des Associés - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite les Associés, qui déclarent souscrire les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

- Associé 1: 12.934 (douze mille neuf cent trente-quatre) parts sociales sujettes au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 34.491,65 EUR (trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-onze Euros et soixante-cinq cents);
- Associé 2: 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales sujettes au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 73.332,40 EUR (soixante-treize mille trois cent trente-deux Euros et quarante cents); et
- Associé 3: 37.975 (trente-sept mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales sujettes au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 101.266,95 EUR (cent un mille deux cent soixante-six Euros et quatre-vingt-quinze cents).

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par les Associés par voie de l'Apport.

Evaluation

La valeur de l'Apport s'élève à 287.500 EUR (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 30 décembre 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite les gérants de la Société tous représentés ici par Mme Sofia Da Chao Conde, susnommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Deuxième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, les Associés détiennent comme suit:

- Associé 1: 14.996 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-seize) parts sociales;
- Associé 2: 31.884 (trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales, et
- Associé 3: 44.029 (quarante-quatre mille vingt-neuf) parts sociales.

Le notaire acte que les 90.909 (quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions devant être prises ci-après.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à le lire tel qu'il suit:

"Le capital social émis de la Société est composé de 90.909 (quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune."

Aucun autre point n'ayant été soulevé devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1059. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016071631/184.

(160035071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Madier, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 90.486.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016071757/16.

(160035276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

GLA Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 143.528.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016071603/16.

(160035286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Global Multimedia Associates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.228.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 23 février 2016

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs:

- M. Luc van LIEROP, né le 06/04/1964 à Dendermonde (Belgique), demeurant 41/6 ul. Biedronki, 02-959 Warsaw, Pologne,

- M. Dirk van LIEROP, né le 20/02/1966 à Dendermonde (Belgique), demeurant 17 Kouterlaan, B-9280 LEBEKLE,

- M. Henri van LIEROP, né le 28/01/1936 à Opwijk (Belgique), demeurant 783 Kouterlaan, B-1745 OPWIJK

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur-délégué:

- M. Luc van LIEROP, né le 06/04/1964 à Dendermonde (Belgique), demeurant 41/6 ul. Biedronki, 02-959 Warsaw, Pologne

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement comme nouveaux administrateurs pour une période de 6 ans:

- M. Anthony MIMOUNI, né le 18/07/1990 à Paris (12^{ème}), demeurant 121 Avenue Philippe Auguste, F-75011 PARIS,

- M. Bernard ZIMMER, né le 25/10/1952 à Kinsahsa (RDC), demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071604/21.

(160035026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

KEV Germany Industrieweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.895.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- L'adresse de l'associé KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l. est 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016071094/12.

(160034465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

KEV Germany MIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 586.250,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.840.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- L'adresse de l'associé KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l. est 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016071095/12.

(160034464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

KEV Germany Nikolaistrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 268.050,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.842.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- L'adresse de l'associé KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l. est 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016071096/12.

(160034463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

KEV Germany RETAIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 645.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.836.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- L'adresse de l'associé KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l. est 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016071098/12.

(160034461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Mattaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 82.367.

Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 24 février 2016

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société.
2. De nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, financial product manager, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2018.
3. Alain NOULLET, administrateur de la Société, informe que son adresse a été transférée au 7, Rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg en date du 1^{er} décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016071155/19.

(160034450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Parenass Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 171.495.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2016

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE en tant que Gérant, avec effet au 31 décembre 2015.
Acceptation de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau Gérant de la société, avec effet au 31 décembre 2015.

Pour la société

PARENASS PARTICIPATIONS S.à.r.l.

Référence de publication: 2016071201/13.

(160034510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Pommeroy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 181.915.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 février 2016

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Hermann Frings, né le 22 décembre 1967 à Eichen, Allemagne, demeurant professionnellement à Rosenheimer Strasse 43, D - 83604 Raubling, Allemagne, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016071205/14.

(160034438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Apollo 3C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.196,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.037.

Il convient de noter que Monsieur Luke Hamill, gérant de la Société a démissionné de son mandat avec effet au 24 février 2016.

Madame Anne Delord est donc depuis ce jour gérant unique de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Apollo 3C S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016071365/14.

(160035623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

CA Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.462.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 19 novembre 2015

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des membres du Conseil d'Administration comme suit:

Administrateur de Catégorie A:

- Monsieur Axel Hinsch, demeurant à Autopista Panamericana km 49.5 - Bureau Piloar of. 2.2.7 Pilar, Province of Buenos Aires (1629) Argentine;

Administrateur de Catégorie B:

- Madame Candice De Boni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en sa de Président du Conseil d'Administration,

- Madame Natalia Venturini, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 Juin 2015;

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat de FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 en sa qualité de Commissaire aux Comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 Juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2016071465/23.

(160035252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Castmetal FWI, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 185.211.

EXTRAIT

Les administrateurs suivants de la Société ont désormais comme adresse professionnelle:

- Monsieur Frédéric SCHWARTZ, Administrateur de catégorie A, Route François Peyrot, 10-14, CH-1218 Le Grand Saconnex, Suisse;

- Monsieur Franck LACROIX, Administrateur de catégorie A, 2, place de Francfort, F-69003 Lyon, France;

- Monsieur Steffen SCHEWERDA, Administrateur de catégorie B, 1950 Industrial Blvd, 49442 Muskegon, Michigan, États-Unis.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Pour CASTMETAL FWI

Société anonyme

Référence de publication: 2016071467/17.

(160035055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Elderflower Infrastructure IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.835.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 11 février 2016

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Andrea Pabst de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 15 février 2016;

- de nommer John Lhoest, né le 12 août 1984 à Huy, Belgique et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 février 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070953/15.

(160034855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Elderflower Infrastructure VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.902.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 11 février 2016

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Andrea Pabst de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 15 février 2016;
- de nommer John Lhoest, né le 12 août 1984 à Huy, Belgique et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 février 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070956/15.

(160034877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

KEV Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.832.

—
Il est porté à la connaissance de tiers que:

- L'adresse de l'associé KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l. est 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2016071101/12.

(160034458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.643.

—
Le Conseil d'administration du 9 février 2016 a décidé de transférer le siège social de la société du Boulevard Aloyse Meyer, L-4241 Esch-sur-Alzette, au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 25 février 2015.

Référence de publication: 2016071366/11.

(160034984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.
